

Séance ordinaire du 12 décembre 2016

(Présidence : Jean-Charles Fresquet)

Procès-verbal

(Secrétaire : Guy de Viron)

Ordre du Jour

1. Approbation de l'ordre du jour ;
2. Approbation du PV du CC du 07 novembre 2016 ;
3. **Programme de législature 2016-2021 ;**
4. **Préavis No 15 – Budget 2017 ;**
5. **Préavis No 16 – Plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 ;**
6. **Préavis No 17 – Place de sport du Châtaignier :**
 - Aménagement d'un terrain de foot synthétique et création d'un terrain multisport, demande de crédit d'étude ;
7. **Commission consultative d'urbanisme** du Conseil communal, constitution ;
8. **Communications** et actualités éventuelles de la municipalité ;
9. **Communications** du Président et du Bureau du conseil ;
10. Propositions individuelles et divers.

Procès-verbal

La séance est ouverte à 19h00.

Le Président annonce qu'une délégation sportive fera son apparition durant la séance, probablement vers 20h15.

Suite à l'appel, 58 conseillers communaux sont présents, et 4 sont excusés :

- Mme Viviane Prats Alvarez
- M. Olivier Weber
- M. Christophe Blanc
- M. Michel Chardonnens.

1. Approbation de l'ordre du jour.

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention, l'ordre du jour est accepté tel qu'envoyé.

2. Approbation du PV du 07.11.2016.

Comme mentionné dans la convocation à cette séance, l'accès audit PV s'est fait par le site Intranet de la Commune. Une modification est soumise à la fin du point 5 concernant le préavis n° 14. Il est proposé d'y ajouter la phrase suivante : « Avec 2 abstentions, et sans avis contraire, le préavis est accepté tel qu'amendé. »

Sans avis contraire et sans abstention, cette modification est acceptée et ajoutée au PV du 07.11.2016.

Sans avis contraire et sans abstention, le **PV est accepté avec sa modification.**

3. Programme de législature

M. le Syndic Jean-Pierre Sueur vient à la tribune pour le présenter sous la forme originale et inédite d'un dépliant au format des « 4 Coins du Mont » et richement illustré de petits personnages (castagnets) : guide qui se veut évolutif pour dessiner le futur profil du Mont. Il s'agit d'un programme politique, sans données chiffrées, un guide des différentes actions que la municipalité veut mettre en place pour les 5 prochaines années.

M. le syndic est remercié pour la formulation de toutes ces informations. C'est une première pour notre municipalité de faire part de ses intentions via une telle présentation. Le conseil communal ne peut être que reconnaissant de cette volonté de partager ainsi le programme de législature.

4. Préavis n°15 – BUDGET 2017

M. Guy Corbaz, le rapporteur de la commission des finances vient lire son rapport à la tribune.

Le Président constate que la commission des finances ne propose pas d'amendement au Budget mais fait des commentaires sur certains points.

La discussion générale commence par le budget avant de se poursuivre par la discussion de détails.

La parole est donnée à M. le syndic Jean-Pierre Sueur qui commente les tableaux tels que présentés sur grand écran. (Ces tableaux sont annexés au Préavis n°15 sur l'Intranet de la commune)

La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close.

La discussion de détails s'ouvre selon la procédure habituelle qui consiste à lire les têtes de sujet, tout en renvoyant aux commentaires de la COFIN. Il est toutefois possible d'intervenir lors d'un besoin de précisions sur un des comptes.

Pour rappel, le plan d'investissement n'est pas soumis au vote, mais il a une portée informative. Et, si

Le budget est accepté, cela signifie de facto que le budget du SDIS La Mèbre ainsi que le budget de la station d'épuration sont également acceptés.

La lecture du budget débute, compte par compte. Les intervenants se suivent :

- *M. Olivier Descloux* s'interroge sur le cahier des charges du poste à pourvoir au 1^{er} juillet 2017 au sein du dicastère de l'instruction publique.
- *M. le municipal Philippe Somsy* répond que le cahier des charges est en cours d'élaboration et que le poste sera mis au concours dans la 2^{ème} semaine de janvier 2017 ; dans le cadre de l'écolage continu il y a de nouvelles obligations au niveau des communes notamment en termes de soutien et d'encadrement socio-éducatif, compétences inexistantes dans le service actuel de l'instruction publique. La mission fondamentale de ce nouveau poste est d'organiser la prise en charge d'un accueil parascolaire durant ces trois prochaines années et, par la suite, de la développer tout en déchargeant d'autres services, et en assurant la coordination entre eux.
- *M. Olivier Descloux* remercie le municipal, se réjouit de cette candidature mais reste néanmoins surpris par l'évaluation de ce nouveau poste budgété à près de CHF 9'000.-/mois
- *M. Daniel Besson* souhaite savoir s'il s'agit d'un chef de service, de quelqu'un de hautement qualifié, avec ou sans charge de personnel.
- *M. le municipal Philippe Somsy* affirme que c'est un poste à compétences élevées, avec gestion de personnel.
- *M. Marc Maillard* interroge sur le barème et le degré d'occupation de ce nouveau collaborateur communal.
- *M. le municipal Philippe Somsy* affirme que c'est un poste à 60% de classe 2.
- *M. Olivier Maggioni* se demande comment sont rétribuées les subventions à la paroisse catholique et pourquoi les CHF 40'000.- ne sont pas convertis sous forme de loyer ?
- *M. le municipal André Guex* répond que la subvention accordée de la Commune est en fait une participation aux frais de l'Eglise de Saint Amédée.
- *M. Olivier Maggioni* se demande si la Commune ne valoriserait pas les subventions en nature comme le suggère le Canton ? Et si cela mérite de déposer un amendement.
- *M. le syndic Jean-Pierre Sueur* lui propose de placer cette question au budget 2018.
- *M. Marc Maillard* souhaite une explication sur la somme de CHF 4'000.- qui devrait se retrouver au niveau de l'achat d'eau et d'énergie en négatif pour le Collège du Mottier A.
- *M. le municipal André Guex* précise que le compteur des panneaux solaires fonctionnant dans un sens puis dans l'autre, l'erreur n'a été décelée qu'après que le rapport soit rédigé. De ce fait, il a été impossible de la rectifier plutôt.
- *M. Olivier Maggioni* signale, à propos des ordures et déchets, que les dépenses devraient être couvertes au minimum par 60 % des taxes directes. Au Mont, c'est à 100%. La contrepartie qui pourrait être rétrocédée aux citoyens du Mont serait donc de 0 à 40 %. La proposition serait d'ajouter une autre ligne de dépense pour cette rétrocession d'une partie de la taxe, soit un bon de CHF 30.- par personne à faire valoir dans les commerces locaux. Cela pourrait faire l'objet d'un amendement qui rajouterait une ligne de dépense de près de CHF 220'000.-
- *M. le municipal Michel Amaudruz* justifie que les frais couvrent également les taxes d'évacuation des déchets généraux. La question est de savoir s'il est possible d'amender un budget avec ce montant de CHF 220'000.- sans devoir passer par une procédure officielle. En outre, il faut être conscient qu'un tel mécanisme de rétribution au citoyen va générer un travail administratif conséquent et que c'est une situation à éviter impérativement.
- Le Président précise que les comptes des déchets avaient 3 ans pour atteindre l'équilibre.
- *M. Olivier Maggioni* remet justement cet équilibre en question et se permet de revenir plus tard avec un postulat.
- Le Président remercie M Maggioni de cet intéressant éclairage sur la question des déchets qui fera certainement l'objet d'un postulat dans les prochains mois.
- *M. le syndic Jean-Pierre Sueur* rappelle la notion du pollueur-payeur. Si les 40% ne sont pas

couverts par les citoyens au travers de la taxe personnelle pour payer les infrastructures, il s'agirait alors de recourir aux impôts ; ce qui n'est pas concevable.

- A propos du poste « défense-incendies » *M. Olivier Maggioni* pose la question de l'augmentation de charges de 60'000.- même si le Mont n'en prend que la moitié.
- *M. le municipal Jacques Marchand* approuve l'augmentation générale de la solde des pompiers. Le niveau de la répartition de 50% est attribué en fonction de la densité de la population.
- *Mme Jolanda Müller Chabloz* veut clarifier si les investissements prévus et non réalisés en 2016 seront reportés dans ceux de 2017.
- *M. le syndic Jean-Pierre Sueur* répond par l'affirmative.
- *Mme Virginie Dorthe* souhaite préciser le reste du crédit de construction.
- *M. le municipal André Guex* précise que cela concerne le solde à payer pour le Collège du Mottier D
- *M. Olivier Maggioni* est surpris par les taux d'intérêts de prêts à 1,5%. Alors que la pratique pour les EMS montre la possibilité d'avoir des taux de 0,45% garantis sur 12 ans avec amortissement de 3%. Ne peut-on pas appliquer cela aux dépenses pour 2017 ?
- *M. le syndic Jean-Pierre Sueur* répond que pour les emprunts de 2017 les taux ne sont pas ficelés.
- Le Président rappelle que c'est un budget qui est évalué.

La discussion de détail est close.

Sans avis contraire et sans abstention **le budget 2017 est accepté.**

5. Préavis No 16 – Plafond d'endettement

Le rapporteur de la commission des finances, *M. Philippe Vaucher*, vient lire son rapport à la tribune. Le rapporteur de minorité de la commission des finances, *M. Arnaud Brulé*, vient lire son rapport à la tribune.

Comme le rapport de minorité propose un amendement qui fixe le plafond d'endettement à 100 Mios, il est traité avant le préavis.

Auparavant, le Président commente les 2 rapports de la manière suivante :

Légalement, rien ne s'oppose à ce qu'un commissaire signe le rapport de majorité et le rapport de minorité d'une commission à laquelle il a participé. Néanmoins, le fait de signer plusieurs rapports sur le même sujet, apporte une certaine confusion pour le Conseil. Cela peut même induire plus de questions que de réponses. Afin que le Conseil soit renseigné au mieux sur un objet, il serait très appréciable d'essayer d'éviter la confusion, les membres de la commission des finances sont invités à garder cela en mémoire lors de l'établissement des prochains rapports.

La discussion s'ouvre sur l'amendement d'un plafond d'endettement à 100 Mios pour la législature 2016-2021 :

- *M Cédric Mottier* constate la difficulté de dégager un consensus sur un plafond d'endettement variant de 80 à 112 Mios, trouvant au passage assez cavalière la manière de procéder du groupe minoritaire. Il reste surpris que ce même rapport de minorité propose le montant de 100 Mios en lieu et place de 112. Peut-être le sentiment d'indécision provient-il de la genèse de la commission. Devant ce manque de transparence et la confusion générée, il s'excuse personnellement et invite le Conseil à voter dans le sens du rapport de majorité.
- *M. Gérard Mojon* rappelle que les rapports n'engagent que leurs signataires respectifs et non la commission des finances.
- *M. Marc Maillard* cherche la cohérence de ce qui est décrit dans les deux dernières lignes du rapport de la commission des finances.
- *M. Stephan Leoni* relève la bonne et sage gestion des finances et des investissements d'une

commune responsable et se demande dès lors pourquoi se limiter à un plafond d'endettement restrictif alors qu'il faudrait garder les mains libres pour assumer pleinement des services de qualité à une population qui a tendance à s'accroître.

- *M. Philippe Vaucher* justifie sa double position par la bonne entente qu'il y a eu au sein de la commission des finances, toute proche d'adopter un consensus. Comme le rapport de minorité, n'est pas en opposition totale avec celui de la commission, cela permet, dans le cas présent, d'adopter une position ouverte sur plusieurs points de vue. D'où sa double signature qui confirme un engagement personnel et non partisan.
- *Mme Virginie Dorthe* relève l'insistance de certains conseillers sur la possibilité de refuser ledit préavis. Plutôt que d'entrer dans un débat stérile et discriminatoire sur le travail de la municipalité, le Conseil se doit de lui accorder sa confiance.
- *M. Olivier Maggioni* ne souhaite pas brider la liberté du parlement local. Plutôt que de limiter un plafond d'endettement, il serait plus judicieux de recadrer un projet dès sa conception. Il suggère une attitude responsable de la part du Conseil.
- *M. Alfred Belet* répète que si l'on reconnaît la conscience et la sagesse dans les décisions de la municipalité, il est cohérent de lui faire à nouveau confiance.
- *M. Olivier Descloux* estime qu'un plafond d'endettement reste un outil de planification, une ligne directrice qu'il faut conserver pour atteindre les objectifs que l'on s'est fixés.
- *M. Gérard Mojon* fait l'analogie entre le plafond d'endettement et le crédit hypothécaire accordé avec laxisme au privé dans le passé. Cela a engendré une situation désastreuse. Ensuite, l'endettement ne devrait pas être géré par l'investissement, comme le proposent certains conseillers. En effet, l'endettement n'est pas une variable d'investissement mais de financement. L'investissement se retrouve à l'actif du bilan tandis que le financement s'inscrit au passif. Il faut donc éviter de financer des investissements par la dette. Comme toute recommandation dans les préavis financiers, il s'agit d'accorder à la municipalité un crédit dont le montant est financé par les liquidités courantes ou par voir d'emprunts. Rester à 90 Mios, c'est déjà être un plus généreux que les estimations de BDO qui avait préconisé 80 Mios pour le plafond d'endettement.
- *M. Stephan Leoni* s'étonne de financer la croissance et la démographie galopante de la commune que par les liquidités courantes, cela paraît impossible. La commune d'Epalinges a dû aussi passer un cap de population et a fait recours à un plafond d'endettement maximum. Tout est une question de gestion. Il ne faut pas d'emblée se priver d'une telle possibilité.
- *M. Gérard Mojon* constate qu'avec le montant de 90 Mios tous les projets de la législature peuvent être financés. Il demande seulement que tout ce qui est prévu en dehors de ce contexte soit financé par le cash-flow. Sa recommandation ne freine en aucun cas le développement de la commune.

La discussion sur cet amendement est close et *M. Marc Maillard* demande le vote à bulletin secret. Selon le règlement (al7, art 76. ch. 5) il faut l'aval d'1/5 des conseillers présents. Avec 22 conseillers, c'est le cas.

Le président rappelle la question du vote à bulletin secret : « *Qui accepte l'amendement proposé par le rapport de minorité qui fixe le plafond d'endettement à 100 Mios ?* »

Avec 32 oui et 29 non sur 61 bulletins rentrés, **l'amendement est accepté.**

La discussion s'ouvre sur le **préavis n°16.**

- *M. Marc Maillard* propose un vote nominal, accepté par 1/5 au moins des conseillers (13).

- Le président rappelle la question du vote nominal : « *Qui accepte le préavis tel qu'amendé ?* ».
- *M. le syndic Jean-Pierre Sueur* tient à souligner que si le plafond d'endettement est refusé, c'est la situation des 68,5 Mios qui prévaudra.

L'appel nominal des conseillers commence.

Avec 34 oui et 26 non, **le préavis tel qu'amendé est accepté.**

6. Préavis No 17 – Place de sport du Châtaignier : Aménagement d'un terrain de foot synthétique et création d'un terrain multisport, demande de crédit d'étude

Le rapporteur de la commission ad hoc, *M. Jean-Marie Urfer*, vient lire son rapport à la tribune. Il y a 2 demandes d'amendement :

- Pour le 1^{er}, terrain synthétique de football ou juste terrain synthétique.
- Pour le second, « en y intégrant le rapport des consultations des futurs utilisateurs »

Le rapporteur de la commission des finances, *M. Christophe Corbaz*, vient lire son rapport à la tribune.

La discussion sur les amendements est ouverte :

- *M. le syndic Jean-Pierre Sueur* tient à préciser que le terme football a été tracé dans le rapport de la commission ad hoc ; cela concerne le premier amendement.
- *M. le municipal Michel Amaudruz* intervient. (*Le texte de l'intervention est annexé au présent PV*)
- *M. Antoine Chamot* estime que l'amendement n'a pas lieu d'être. Le préavis mentionne 2 terrains, l'un pour le football et l'autre pour le multisport. Si la question de marquage des lignes sur un même terrain pose problème en salle, cela n'est plus le cas avec 2 terrains en plein air. C'est pourquoi il refuse l'amendement.
- *M. Philippe Hayward* précise que pour la commission ad hoc il n'y avait pas que des footballeurs qui bénéficieraient de ce terrain. Le marquage des lignes serait solutionné sur place.
- *M. Daniel Besson* reprend 3 arguments du rapport de la commission qui parlent en faveur du terrain de foot :
 1. La création d'un terrain synthétique de football est préférable à 750m d'altitude ;
 2. Question de disponibilité simultanée de 2 terrains, il est nécessaire d'avoir un terrain de football ;
 3. Il est judicieux de mettre un terrain de football synthétique homologué à la disposition du FC Le Mont.

En conclusion, il est favorable à un crédit d'étude pour un terrain de football synthétique.

- *M. Richard Nicole* rappelle que l'on vote sur un crédit d'étude pour savoir si les conditions techniques permettent de réaliser un terrain synthétique.
- *Pour M. Marc Maillard* la commission ne voulait pas se prononcer définitivement sur la destination du terrain de sport avant la conclusion de l'étude du projet final auprès de tous les utilisateurs potentiels. Ce n'est qu'à ce moment-là que sera connue la réelle destination du terrain.
- *M. Bertrand Martinelli* rappelle certaines notions du rapport de la Commission « Châtaignier » qu'il a présidé à l'époque. Il a toujours été question de faire participer les sociétés locales et non pas de proposer un terrain privatif pour le FC Le Mont. Le terrain synthétique tout comme la cantine est dans l'intérêt de tous les utilisateurs. Il est nettement plus avantageux en termes de capacités d'accueil des juniors (1/3 de plus). En dehors de toute polémique, il est souhaitable que le projet avance sereinement, c'est-à-dire sans bras-de-fer, et que les parents des juniors du Mont soient rassurés d'y voir bientôt jouer leur progéniture.
- *M Alfred Belet* en faisant le point de situation remarque que tout le monde est d'accord pour un

terrain et pour son emplacement, que la seule divergence porte sur le fait de privilégier une activité sportive par rapport à une autre. Or c'est l'étude des besoins qui permettra de définir ce qu'il faut construire par la suite.

- *M. le syndic Jean-Pierre Sueur* s'étonne que certains conseillers veuillent remettre en question le préavis pour la simple notion du terme de football. La municipalité a pris le temps d'écouter les vœux de la population montaine et de proposer un terrain de foot offert à toutes les sociétés locales et un terrain multisport. Il invite les conseiller d'accepter simplement en l'état le préavis sans les amendements.
- *M. Philippe Hayward* répond que le mot football a été sciemment occulté pour laisser la porte ouverte en cas de vote sur la qualité du terrain proposé.
- *Mme Laurence Müller-Achtari* propose un nouvel amendement pour un terrain homologué, multiutilisateurs, synthétique.
- *M. le syndic Jean-Pierre Sueur* propose à son tour un nouvel amendement pour un terrain technique répondant aux exigences de première ligue et dévolu avant tout au football.
- *M. Marc Maillard* ne voit pas ce que craint la municipalité si elle a tenu compte des vœux de la population.
- *M. le syndic Jean-Pierre Sueur* demande que l'on respecte les préavis émis par la municipalité qui les a jugés utiles et réalisables. Ce n'est pas la peine de refaire tout le travail accompli jusqu'ici.

Le vote porte sur le 1er amendement : « *Qui est favorable à la suppression du mot football dans la conclusion du préavis ?* »

A une très large majorité l'amendement est refusé, **le mot football est confirmé.**

Autres interventions sur le 2ème amendement :

- *M. Philippe Hayward* signale que la commission s'est prononcée de la sorte pour qu'il n'y ait pas d'oubli.
- *M. le municipal Michel Amaudruz* précise que le schéma directeur a pour rôle de donner tous les éléments nécessaires à l'étude du projet.
- *Mme Laurence Müller-Achtari* souhaite l'assurance d'avoir les avis des écoles par écrit car la situation a changé depuis l'époque où elle a travaillé au sein de la commission « Châtaignier ».
- *M. le municipal Michel Amaudruz* mentionne le point 4.1 qui porte sur la validation des besoins à prendre en compte.
- *M. Gérard Mojon* suggère d'accepter le préavis pour que la municipalité puisse terminer son étude et valider les besoins des différents utilisateurs.
- *M. Olivier Maggioni* précise que la commission désirait avoir les résultats des consultations annexées à la demande.

Le vote porte sur le 2ème amendement : « *En y intégrant le rapport des consultations des futurs utilisateurs* ».

A une large majorité, avec 7 avis contraires et quelques abstentions, **le 2^{ème} amendement est accepté.**

Le préavis est maintenant soumis au vote.

Sans avis contraire, mais avec 2 abstentions, **le préavis tel qu'amendé est accepté.**

07. Commission consultative d'urbanisme du Conseil communal, constitution

- *Mme Laurence Müller-Achtari*, initiatrice du projet, vient lire son rapport à la tribune. (*Le rapport est annexé au présent PV*)

Cette nouvelle commission thématique permanente dépend du Conseil.

Le Président tient à saluer ici l'esprit d'ouverture de nos municipaux et leur volonté de répondre aux aspirations exprimées lors de la séance qui a réuni les Initiants, notre syndic et le municipal en charge, M. Christian Ménetrey. Il lui semble important pour la bonne marche de notre commune que le Conseil et la municipalité puisse travailler « main dans la main » sur un maximum de sujets, sans oublier les prérogatives des uns et des autres.

La discussion est close.

Avec 1 abstention et sans avis contraire, la création de **la nouvelle commission thématique permanente du Conseil est acceptée.**

Vient ensuite l'élection des membres de cette commission. Elle se fait au scrutin de listes à la majorité au premier tour et majorité relative au second tour. Les initiants souhaitent une commission constituée selon l'ordre habituel.

Les chefs de groupe font part de leur(s) candidat(s) :

Mme Laurence Müller-Achtari, M. Olivier Descloux, M. David Richard, Mme Isabel Taher-Selles, M. Michel Ravessoud, M. Karim Mazouni, M. Sebastien Gremion, M. Pietro de Gregorio, M. Richard Nicole.

Il est alors constaté que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir.

L'élection est donc tacite et les candidats dûment félicités. L'installation de cette commission se fera dans les meilleurs délais.

08. Communications et actualités de la municipalité

M. le municipal Michel Amaudruz donne 2 informations à propos des déchets (voir en annexe) :

- Les déchets organiques et le sondage COSEDEC ;
- Les directives-déchets et le remaniement de la déchetterie mobile

09. Communications du Président et du Bureau du conseil

Le Président informe :

- Que le 27 novembre dernier, le bureau du Conseil a procédé au dépouillement de la votation sur l'initiative dite « sortie du nucléaire ». Toutes les opérations se sont déroulées conformément à la loi et à satisfaction. Merci et félicitations aux membres du bureau.
- La municipalité a mis à disposition quelques exemplaires du rapport de gestion 2015 ainsi qu'une brochure sur Lausanne-région (sur la table de l'entrée).

10. Propositions individuelles et divers

- *M David Richard* s'inquiète du silence de la Municipalité à propos des incivilités concernant les bornes-lampadaires vandalisées à Champs Meuniers et l'insécurité qui en découle.
- *M. le municipal Michel Odier* confirme que ce type d'éclairage exerce une certaine attractivité auprès de certains vandales. Cela est peut-être dû au fait que l'ampoule est visible. Le fabricant a été contacté pour poser un éclairage provisoire avant Noël, et renforcer les bornes par une grille ou par un cache-ampoule.
- *Mme Eliane Parolini-Sutter* rappelle la situation difficile d'une famille montaine et de la possibilité de l'aider via un site Internet.
- *Mme Isabelle Taher-Selles* souhaite que dans la correspondance adressée aux Conseillers le

participe passé soit aussi accordé au féminin à la fin des convocations.

- *M Alexandre Cevey* souhaite connaître la fréquence de rotation de la voiture de Mobility.
- *M le municipal Christian Ménetrey* répond que les statistiques à ce sujet seront établies et connues en 2017.

Le contre-appel confirme la présence des 3 conseillers manquants en début de séance.

Le Président remercie chaleureusement l'assemblée pour cette fructueuse séance et lui formule de bons vœux pour les fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 23h08.

Le Mont, le 18 décembre 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : 
Jean-Charles Frésquet



Le secrétaire : 
Guy de Viron

Annexes :

- Les 2 interventions de *M. le municipal Amaudruz Michel*
- Le rapport de *Mme Laurence Müller-Achtari*, initiatrice du projet de la **Commission consultative d'urbanisme** du Conseil communal

Conseil communal du Mont-sur-Lausanne – Communications de la Municipalité
Informations de M. Michel Amaudruz, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

J'ai deux courtes infos à vous donner qui touchent aux déchets.

1- La première concerne les déchets organiques et un sondage en ligne mis en place par la COSEDEC.

La COSEDEC est la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets. Elle a pour but de sensibiliser la population à l'adoption de comportements responsables en matière de consommation et de gestion des déchets.

La COSEDEC organise notamment des cours de formation pour les élus communaux, pour les professionnels des déchets et de l'environnement. Elle intervient aussi dans les écoles.

La COSEDEC a organisé un sondage en ligne afin de comprendre pourquoi il reste encore environ 1/3 des déchets organiques dans les sacs poubelle destinés aux incinérables.

Il s'agit d'essayer de mieux répondre aux besoins de la population.

Ce sondage est destiné à toute la population romande et est diffusé par plusieurs canaux de communication.

Certains d'entre vous ont peut-être déjà remarqué, que nous avons mis un lien sur ce sondage dans la rubrique actualités de notre site internet communal. Il y restera en principe jusqu'aux fêtes, et passera ensuite jusqu'à la fin de l'enquête sous la rubrique « Déchets de notre site ». N'hésitez pas à prendre deux minutes pour ce sondage et à largement le diffuser autour de vous.

2 Ma deuxième communication concerne les Directives déchets 2017 qui seront diffusées avant Noël aux habitants de notre Commune.

Les horaires des déchèteries de Manlout et de la Viane restent les mêmes.

La principale modification à signaler concerne la déchèterie mobile dont la tournée a été remaniée en fonction des expériences et de la fréquentation des divers emplacements.

- Il y aura dorénavant 6 points de collecte : Collège des Martines, Maillefer, Grand-Mont, Petit-Mont, Pré-Marin et comme nouveau site Champ-du-Bois (3 sites très peu fréquentés ont été supprimés).
- La fréquence de passage a pu être augmentée à 6 semaines ; toujours en alternance mercredi et samedi.
- Les durées d'ouverture ont été réduites à 2 heures soit mercredi de 17h-19h et samedi de 10h-12h).
- La déchèterie mobile est fermée durant l'été de mi-juillet à mi-août, ainsi qu'en hiver de décembre à février.

Sur les directives 2017 en plus de la carte de légitimation vous trouverez un petit horaire détachable rappelant les ouvertures des déchèteries.

M. Amaudruz, 12.12.2016

Préavis no 17/2016 Place de sport du Châtaignier – Aménagement d'un terrain de foot synthétique et création d'un terrain multisport – Demande de crédit d'étude

Intervention de M. Michel Amaudruz, Municipal, lors de la séance du CC du 12.12.2016

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

J'aimerais tout d'abord revenir sur l'objet du préavis et son contexte.

Ce préavis fait suite au refus, il y a une année, lors de la discussion du budget 2016 par le Conseil communal, d'un montant de Frs 50'000.- destiné à étudier la réalisation d'un terrain de foot synthétique au Châtaignier. Il ressortait des débats, d'une part le souhait du Conseil communal d'avoir un retour sur le travail de la Commission « Châtaignier » et d'autre part le souhait d'avoir un terrain permettant de pratiquer d'autres sports.

Le 28 janvier de cette année, le FC Le Mont, dans le cadre de son assemblée générale, votait une résolution adressée aux autorités communales et à tous les groupes politiques impliqués dans la Commune.

Cette résolution donnait notamment l'information à tous, « qu'à court terme, dès le printemps, par manque de place de jeu, il ne serait plus possible d'accueillir des enfants supplémentaires dans certaines catégories de jeu. Avec l'augmentation de la population de notre commune, cette situation allait rapidement s'étendre à l'accueil d'autres catégories de jeunes footballeurs ».

Pour répondre aux demandes du Conseil communal, lors de la séance du 9 mai dernier, notre Syndic, M. Jean-Pierre Sueur, présentait au Conseil communal le « Schéma directeur du site du Châtaignier » adopté par la Municipalité.

Ce schéma, représente le résultat concret du travail de la Commission « Châtaignier » et des réflexions des services communaux et de la Municipalité qui ont suivis le travail de cette commission consultative.

Il prévoit la réalisation en priorité « une », au Châtaignier, d'un terrain de football synthétique et d'un espace multisport.

Le « Schéma directeur du site du Châtaignier » a été annexé au PV de la séance du 9 mai et figure sur l'intranet communal.

Le PV de la séance du 9 mai a été accepté par le Conseil communal et, depuis lors, la Municipalité n'a eu connaissance d'aucune réaction négative à l'égard du schéma directeur présenté pour le site du Châtaignier.

C'est donc à partir de là, sans refaire la Commission « Châtaignier », en se basant sur, et conformément au « Schéma directeur du site du Châtaignier », que la Municipalité vous propose ce préavis vous demandant un crédit d'étude pour l'aménagement d'un terrain de foot synthétique et la création d'un terrain multisport sur la place de sport du Châtaignier. Il s'agit d'une étape bien précise et bien délimitée du schéma directeur de ce site.

En proposant deux terrains, nous assurons ainsi que le terrain de foot puisse satisfaire aux directives de l'ASF pour la construction des terrains de football.

Selon ces directives, que nous avons reçues, seuls les marquages des terrains « enfants » sont autorisés.

Ceci pour que les terrains soient reconnus, en cas de compétition jusqu'à la 1ere ligue.

Je ne reviens pas sur l'intérêt évident d'un terrain synthétique dans nos conditions.

Ceux d'entre-vous qui ont participé à la manifestation graines de foot cet été peuvent en témoigner. Avec les conditions météo, nos terrains en herbe se sont retrouvés dans un état catastrophique et ont dû être fermés pour remise en état durant toutes les vacances scolaires.

Avec le terrain multisport, nous avons une belle possibilité de répondre également aux besoins des autres utilisateurs et amateurs d'autres sports.

De cette manière, nous répondons à deux demandes claires et urgentes en faveur des jeunes de notre Commune et du sport, gage de santé, dans notre Commune.

J'en viens maintenant au processus d'étude en vous rappelant qu'avec le refus du montant demandé au budget 2016, il n'était pas possible à la Municipalité d'envisager une étude préparatoire avant ce préavis.

Le processus proposé dans le préavis prévoit donc pour ces deux objets soumis à notre étude, au point 4.1, **une première écoute des principaux utilisateurs.**

Il s'agit de bien préciser et de valider leurs besoins.

Les écoles et la FSG font évidemment clairement aussi partie de ces utilisateurs.

L'avant-projet, qui ne pourra être établi qu'après les études des conditions et des contraintes, à priori délicates, de la parcelle (points 4.2 et 4.3) sera une nouvelle fois soumis pour validation aux utilisateurs.

Ceci avant que le projet définitif (point 4.4) passe à l'enquête publique, puis aux appels d'offres (point 4.5) et au préavis de construction (point 4.6).

Toutes ces étapes sont décrites de manière très claire et précises, dans le préavis qui vous est soumis aujourd'hui. Elles se retrouveront évidemment dans le préavis pour la demande d'un crédit de construction pour ces deux objets.

Je tiens à relever, qu'en l'absence d'étude préparatoire, **le préavis ne fait état d'aucun montant.**

A ce stade les montants évoqués par la Commission des finances datent de l'été et sont **des valeurs purement estimatives et grossières à des fins de planification financière.**

La Commission des finances a parfaitement raison en relevant que le montant prévu pour le terrain multisport est trop optimiste.

C'est donc bien volontiers que la Municipalité tiendra au courant la Commission des finances et le Conseil communal de l'évolution des aspects financiers du projet.

Le timing de réalisation est très court et c'est au mieux en automne 2018, si tout se passe bien et sans opposition, qu'une mise en service pourra être envisagée.

Par conséquent, la Municipalité vous demande d'accepter ce préavis tel que présenté, **sans les amendements proposés par la Commission ad hoc**, qui au vu de ce que je viens de vous présenter n'ont, en soit, pas de sens ou remettrait en cause toute la logique de ce projet, défini à la base par le « Schéma directeur du site du Châtaignier ».

Je vous remercie pour votre attention et reste à disposition pour répondre aux questions complémentaires.

M. Amaudruz 12.12.2016

Séance du Conseil communal du 12 décembre 2016

Ordre du jour point n°7 : *Commission consultative d'urbanisme*

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers,

Je ne reviendrai pas sur la genèse de l'idée de constituer cette commission lors du préavis portant sur le collège du Rionzi, vous m'aviez suffisamment entendue, mais j'aimerais vous présenter en quelques mots le fruit du travail effectué entre les 9 commissaires ex-Rionzi pour arriver à un texte qui soit validé par tous et prêt à être soumis à votre vote ce soir.

->projection du texte

Premièrement, il s'agit d'une commission que nous voulons en quelque sorte « à l'essai » pour cette législature. Nul désir de la voir figurer aujourd'hui dans notre règlement, comme c'est d'ailleurs le cas dans de nombreuses communes vaudoises. Ceci pourrait être de la musique d'avenir.

S'agissant d'organisation purement interne au Conseil, il est de notre propre ressort de la constituer. Il s'agit d'une commission thématique au sens de l'art 36 al2 du règlement, nommée par le Conseil pour la durée de la législature.

Elle est consultative dans la mesure où elle fonctionne sur « consultation » de la Municipalité et en amont des préavis de cette dernière. Dans ce sens, elle ne prend pas la place d'autres commissions du conseil, elle intervient à un moment différent. Nous la constituons indépendamment mais le but est bien de travailler avec la Municipalité. A ce titre, il est à relever que nous avons déjà été reçus par Monsieur le Syndic Jean-Pierre Sueur et Monsieur le Municipal en charge de l'urbanisme Christian Ménétreay pour discuter du projet de texte et avons été très favorablement reçus. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

Elle pourrait se transformer en commission ad hoc sur demande du bureau mais comme toutes les commissions ad hoc sont nommées par le bureau sur proposition des groupes politiques, à eux de voir si un représentant de cette commission d'urbanisme suffirait pour amener l'éclairage nouveau aux commissions ad hoc constituées de manière classique. Il n'y a donc aucune mainmise d'un groupe de parlementaires sur les affaires du Conseil, mais une grande flexibilité d'utilisation possible.

Son champ d'application est relativement large pour couvrir tout ce qui a trait au développement de la Commune et à la vision d'ensemble, motifs qui sont à la base de la démarche. Pour faire démarrer ce nouveau mode de fonctionnement entre les autorités, nous avons privilégié un contenu qui permettrait à la Municipalité d'informer sans retenue, libre ensuite au prochain Conseil mieux formé de limiter son champ et/ou de créer d'autres commissions (mobilité, comme c'est le cas dans d'autres communes).

La commission serait composée de 9 membres comme le prévoit l'accord entre les partis de début de législature et notre règlement qui prescrit une juste représentation des forces politiques.

Le but ultime étant, qu'on se le rappelle, une vision globale et une meilleure compréhension du développement de la Commune. En rapportant au Conseil une fois par année sur ses activités, c'est un processus de communication qui se mettra en place naturellement et qui devrait permettre de voir venir des infrastructures telles que le collège du Rionzi ou les terrains de sport du Châtaigner avant l'ordre du jour du prochain Conseil.

Laurence Muller Achartari
Conseillère communale